



## SECTION 1: Désignation de substance chimique ou de mélange de substances d'entreprise

### 1.1 L'identifiant de produit

**Nom commercial:** BHS 14551

### 1.2 Utilisation pertinent de la substance ou du mélange de substances et utilisations déconseillé

Pas d'informations disponibles

**Utilisation de la substance ou du mélange de substances:** la colle

### 1.3 informations sur le fabricant qui mets à disposition ce dossier de sécurité

**Fabricant/fournisseur:**

bhs-industriebedarf.de  
Rodalber Straße 79  
66953 Pirmasens  
+49 (0)6331 6080566

### 1.4 numéro d'urgence:

+49 (0)6331 6080566 (Mo-Fr 8.00-17.00)

## SECTION 2: Dangers possibles

### 2.1 Classification de la substance ou des mélanges de substances

**Classification selon ordonnance (EG) Nr. 1272/2008**

Classe de risques	catégorie de risques	organe cible	indication de danger
Liquide inflammable	catégorie 2		H225
Danger d'aspiration	catégorie 1		H304
Irritation de peau	catégorie 2		H315
Irritation des yeux	catégorie 2		H319
Toxicité spécifique aux organes cibles	catégorie 3		H336
Exposition unique			
Toxicité aigüe aquatique	catégorie 1		H400
Toxicité chronique aquatique	catégorie 1		H410

Vous pouvez trouver le texte intégral des indications de danger démontrés dans cette section dans la section 16.

### Effets dangereux importants

Santé humaine :

Voyez section 11 pour informations toxicologiques.

Dangers physiques et chimiques :

Voyez section 9 pour informations physique-chimiques.

Effets possibles à l'environnement :

Voyez section 12 pour informations écologiques.



Les vapeurs des produits sont plus lourds que l'air et peuvent se rassembler au sol, dans les fosses, dans les canaux et dans les caves à une concentration élevée. L'accumulation aux endroits profondément situés et aux espaces clos peut provoquer le danger d'incendie et d'explosion. Effet nocif.

## 2.2 Eléments de classification

### Classification selon ordonnance (EG) Nr. 1272/2008

Le produit est classifié et marqué selon l'ordonnance CLP.

#### Pictogramme de danger :



#### Mot-clé danger

#### Indication de danger

H225	Liquide et vapeur inflammable.
H304	L'ingestion et l'intrusion dans les voies respiratoires peut être mortel.
H315	Irrite la peau.
H319	Irritation grave des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Indication de sécurité:

#### Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P210	Ne pas exposer le produit près d'une flamme, ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	gants de protection et lunettes de protection, vêtements de protection, protection du visage nécessaire

#### Réaction

P301 + P310	L'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec l'eau..
P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.



P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P331 NE PAS provoquer de vomissements.

### Stockage

P403 + P235 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
P501 Elimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable.

vPvB: non applicable.

## SECTION 3: Composition/Information sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Caractéristique chimique (substance)

Ingrédients dangereux	quantité [%]	classe/catégorie de danger	indication de danger
<b>Mélange de résine phénolique</b>	1-8		
<b>Mélange de polychloroprène</b>	10-20		
<b>L'acétate d'éthyle</b> INDEX-Nr.: 607-022-00-5 CAS-Nr.: 141-78-6 EG-Nr.: 205-500-4	5-30		
<b>Hydrocarbure, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cyclène, &lt;5% n-hexane</b> EG-No. 921-024-6 Enregistrement : 01-2119484651-34-XXXX	1-8	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3  Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336  H411
<b>Hydrocarbure, C6, isoalcane, &lt;5% n-hexane</b> EG-No. : 931-254-9. Enregistrement : 01-2119484651-34-XXXX	4-9	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3  Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336  H411
<b>Teneur en benzole</b>	<0,1 Gew%		
<b>Cyclohexane</b> INDEX-No. : 601-017-00-1 CAS-No. : 110-82-7 EG-No. : 203-806-2 Enregistrement : 01-2119463273-41-XXXX	8-40	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3  Aquatic Acute 1	H225 H304 H315 H336  H400
<b>Acétone</b> INDEX-No.: 606-001-00-8 CAS-No.: 67-64-1	8-40	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336



EG-No.: 200-662-2			
C&L-No.: 02-2119752542-40-0000			

Libellé entier de phrases R dans section 2.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Descriptions de premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés. Ne pas laisser les sujets sans surveillance. Autodéfense de premiers intervenants.

#### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

#### Contact dermique

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. déshydratation de la peau possible après contact dermique élevé. En cas de contact plus long ou répété avec la peau: Utiliser de crème de protection pour des faces de peau qui entrent en contact avec le produit. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Contact visuel

Lavez immédiatement avec de grandes quantités d'eau (pendant 15-20 minutes), soulevez occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Contactez aussitôt un oculiste.

#### L'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS provoquer de vomissements. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Faire appel à un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : nausée, vomissements, mal de tête, somnolence, fatigue, vertige, inconscience, larmolement, irritation des yeux, irritation de peau, autres informations concernant les symptômes et dangers de santé sous point 11.

Effets : dépression du système nerveux central, danger d'aspiration après l'ingestion – peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut mener à l'œdème pulmonaire et pneumonie. Autres informations concernant les symptômes et dangers de santé sous point 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures d'extinction des incendies

### 5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs approprié:



L'eau pulvérisé, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche, carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu : monoxyde carbone. A cause de la pression élevée de la vapeur, il y a en cas de montée de température.

**5.3 Conseils destinés aux pompiers**

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression

Porter un équipement personnel de protection. Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement personnel de protection. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'inhalez pas gaz/fumée/vapeur/aérosol.

**6.2 mesures environnementales**

Ne pas permettre le produit dans l'eau de surface ou dans l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage de la zone contaminée**

La fuite de grandes capacités : évacuer le fluide. La protection Ex nécessaire. Ramasser le produit mélangé à du sable ou utiliser tout matériau absorbant et le placer dans des contenants appropriés pour une élimination ultérieure.

L'eau courant : dilution rapide. Informer les consommateurs de l'eau potable, de l'eau d'usage et des eaux résiduaires. L'eau stagnante : barricader. Enlever toute source d'ignition.

**Autres informations :**

Vapeur se propage au ras du sol. Couvrir les égouts et évacuer les caves. Diluer avec beaucoup d'eau. Utilisation d'appareils protégé d'explosion. Liquide : Facilement inflammable. Le liquide évapore très vite. Vapeurs : Facilement inflammable. Les vapeurs créent des mélanges explosifs avec l'air qui sont plus lourd que l'air. Ils se roulent par terre et peuvent faire longues distances lors d'une ignition. L'ignition à cause de surfaces chaudes, étincelles ou flammes nues. Dilution dans l'eau : complet. La fuite de



grandes capacités peut mener à l'inflammation du mélange acétone-eau. Ils se peuvent créer des mélanges explosifs avec l'air sur la surface d'eau.

#### 6.4 Référence d'autres sections

Informations concernant l'usage sûr dans sections 7.

Informations concernant la protection personnelle dans section 8.

Informations concernant l'élimination dans section 13.

## SECTION 7: Usage et stockage

### 7.1 Mesures de protection pour une manipulation sécurisée

Veiller à une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

#### Instructions pour une manipulation en toute sécurité

Garder le contenant hermétiquement fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'échange d'air et/ou d'extraction d'air dans les zones de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si la ventilation est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Des douches oculaires d'urgence devraient être disponibles à proximité immédiate.

#### Mesures hygiéniques

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés et trempés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr compte tenu des incompatibilités

#### Exigences relatives aux locaux d'entreposage et aux conteneurs:

Entreposer dans un endroit où le plancher est à l'épreuve des solvants. Entreposer dans le contenant d'origine.

#### Informations sur la protection contre l'incendie et l'explosion:

Liquides inflammables ; les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au-dessus du sol. Peut être rallumé à grande distance. Tenir à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prenez des mesures contre la charge électrostatique. N'utiliser que dans un endroit équipé d'un équipement antidéflagrant.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage:

Garder hermétiquement fermé, frais et sec. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière directe du soleil.

#### Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas entreposer avec des substances oxydantes et auto-inflammables.

Classe de stockage: 3 Liquides inflammables

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

#### Utilisation(s) spécifique(s):

Utilisations identifiées : Voir le tableau en annexe pour un aperçu complet des utilisations identifiées.



## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

**Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques:** Pas d'autres informations, voir section 7.

### 8.1 Paramètres à surveiller

Composant: **Acétate d'éthyle**

LEP (Allemagne): 1500 mg/m<sup>3</sup>, 400 ml/m<sup>3</sup>  
2 (I); DFG, Y

#### DNEL

Travailleur (aigu, inhalation – systémique)	1468 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (aigu, inhalation – local)	1468 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, inhalation – systémique)	734 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, inhalation – local)	734 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, sur la peau – systémique)	63 mg/kg bw/jour
Grand public (aigu, inhalation – systémique)	734 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (aigu, inhalation – local)	734 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, inhalation – systémique)	367 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, inhalation – local)	367 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, oral – systémique)	4,5 mg/kg bw/day
Grand public (à long terme, sur la peau – systémique)	37 mg/kg bw/day

#### PNEC

Aquatique (eau douce)	0,26 mf/l
Aquatique (eau de mer)	0,026 mg/l
Sédiment	1,25 mg/kg sédiment dw
Sédiment marin	0,125 mg/kg sédiment dw
Sol	0,24 mg/kg sol dw
Station d'épuration	650 mg/l

Composant: **Cyclohexane** (CAS-Nr. 110-82-7)

Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur (DNEL)

Travailleur (aigu, inhalation – local)	700 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (aigu, inhalation – systémique)	700 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, inhalation – systémique)	700 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, sur la peau – systémique)	2016 mg/kg KW/jour
Travailleur (à long terme, inhalation – local)	700 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (aigu, inhalation – systémique)	412 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (aigu, inhalation – local)	412 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, sur la peau – systémique)	1186 mg/kg KW/jour RCP-Gruppe
Grand public (à long terme, inhalation – systémique)	206 mg/m <sup>3</sup>
Grand public, (à long terme, oral – systémique)	59,4 mg/kg KW/jour
Grand public (à long terme, inhalation – local)	206 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC

Aquatique (eau douce)	0,207 mg/l
Aquatique (eau de mer)	0,207 mg/l



Aquatique (lancement périodique)	0,207 mg/l
Sédiment	3,627 mg/kg dwt
Sol	2,206 mg/m <sup>3</sup>
Station d'épuration	3,24 mg/l

#### Autres limites d'exposition professionnelle

TRGS 900, LEP:	200 ppm, 700 mg/m <sup>3</sup> , (4)
UE ELV, Valeur moyenne pondérée dans le temps (TWA):	200 ppm, 700 mg/m <sup>3</sup> indicatif

#### Valeurs limites biologiques

RFA BAT, total 1,2-Cyclohexanediol, créatinine dans l'urine 170 mg/g, moment du prélèvement: Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.

#### Composants dont les valeurs limites sont liées au poste de travail et qui doivent être surveillés:

*Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclene, <5% n-hexane*  
LEP (RFA) 1500 mg/m<sup>3</sup> groupe RCP: C5-C8 aliphatique

#### DNEL

Composant: *Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclene, <5% n-hexane*

Travailleur (à long terme, sur la peau – systémique)	773mg/kg
Travailleur (à long terme, inhalation – systémique)	2035 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, sur la peau – systémique)	699mg/kg
Grand public (à long terme, inhalation – systémique)	608 mg/m <sup>3</sup>
Grand public, (à long terme, oral – systémique)	699mg/kg

Composant: *Hydrocarbures, C6, <5% n-hexane*

Travailleur (à long terme, sur la peau – systémique)	13964mg/kg/j
Travailleur (à long terme, inhalation – systémique)	5306 mg/m <sup>3</sup>
Grand public (à long terme, sur la peau – systémique)	1377mg/kg/d
Grand public (à long terme, inhalation – systémique)	1131 mg/m <sup>3</sup>
Grand public, (à long terme, oral – systémique)	1301mg/kg/j

**Informations complémentaires:** Les listes en vigueur au moment de la création ont servi de base.

Composant: *Acetone*

Allemagne, LEP à long terme (dan l'urine; fin de l'exposition/quart)	80 ppm
Europe, LEP (TWA)	1210 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
Allemagne; LEP, à long terme	1200 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
Allemagne; LEP, aigu	2400 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm

#### DNEL

Travailleur (à long terme, sur la peau)	186 mg/kg bw/j.
Travailleur (aigu, inhalation)	2420 ml/m <sup>3</sup>
Travailleur (à long terme, inhalation)	1210 mg/m <sup>3</sup>
Grand public, (à long terme, oral)	62 mg/kg bw/j.
Grand public (à long terme, sur la peau)	62 mg/kg bw/j.
Grand public (à long terme, inhalation)	200 mg/m <sup>3</sup>



### *PNEC*

Aquatique (eau douce)	10,6 mg/L.
Aquatique (eau de mer)	1,06 mg/L
Aquatique (lancement périodique)	21 mg/L.
Sédiment (eau douce)	30,4 mg/kg dwt.
Sédiment (eau de mer)	3,04 mg/kg dwt
Sol	0,122 mg/kg dwt.
Station d'épuration	29,5 mg/L.

## 8.2 Contrôles et surveillance de l'exposition

### Équipement de contrôle technique approprié :

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés et trempés. Ne transportez pas de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de votre pantalon. Ne pas manger, boire, fumer ou renifler au travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser des produits de protection de la peau résistants aux solvants avant de commencer le travail.

### Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante. Si la ou les limites d'exposition professionnelle (LEP) et les autres limites sont maintenues en permanence et en toute sécurité, aucune mesure spéciale n'est normalement requise.

### Unité de filtration recommandée pour une utilisation à court terme:

Filtre à gaz selon EN 14387 type A (gaz/vapeurs organiques, point d'ébullition > 65 °C) - Couleur d'identification marron

### Protection des mains:

Gants - Résistants aux solvants Pour éviter les problèmes de peau, le port de gants doit être réduit dans la mesure nécessaire, le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / substance / préparation. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Avant chaque nouvelle utilisation du gant, l'étanchéité doit être vérifiée.

### Matériau des gants:

Gants en caoutchouc nitrile/caoutchouc nitrile latex - NBR

Épaisseur de matériau recommandée: > 0,4 mm

Gants en caoutchouc fluorocarboné (viton) - FKM

Épaisseur de matériau recommandée: > 0,7 mm

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

### Temps de pénétration du matériau du gant :

Durée de perméation / délai de rupture: > 8h (DIN EN 374)

Le délai de rupture exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.



### Les gants fabriqués dans les matériaux suivants ne conviennent pas :

Gants en cuir, tissu, caoutchouc butyle - butyle, chloroprène, caoutchouc naturel / latex naturel – NR

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches selon EN 166.

#### Protection corporelle:

Porter des vêtements de protection résistant aux solvants. Recommandation : Vêtements ignifuges, antistatiques. Chaussures de sécurité selon EN 345-347.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	Visqueux
Couleur:	Jaune-transparent
Odeur:	Comme caoutchouc
Point/intervalle de fusion:	< -20°C
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Niveau de pH:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition:	60-95°C
Point de combustion:	-4° jusqu'à -10°C
Vitesse d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (fixe, gazeux):	Non applicable
Limite d'explosion supérieure:	8,3%(V)
Limite d'explosion inférieure:	1,2%(V)
Pression de vapeur:	104 hPa (20°C)
Densité relative de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,82 – 0,85 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	Ca. 0,1 g/l
Coefficient de distribution:	n-Octanol/eau log Kow 3,44 (littérature)
Température d'allumage:	>200°C
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Viscosité:	1200 mPa.s (23°C)
Risque explosif:	La formation de vapeurs explosives et de mélanges d'air est possible.
Propriétés oxydantes:	Aucunes

### 9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Note: Pas de décomposition si stocké et utilisé selon les instructions.

### 10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs qui sont plus lourds que l'air. Ils roulent sur le sol et peuvent frapper sur de plus longues distances lorsqu'ils sont enflammés. Chargeable électrostatiquement.



### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec les agents oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Protéger de la lumière directe du soleil.  
Décomposition thermique : Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être libérés :  
Hydrocarbures, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone, Dans certaines conditions d'incendie,  
des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### Composant: Acétate d'éthyle

*Toxicité aiguë:*

Oral	LD50	4100 mg/kg (souris) 5620 mg/kg (rat) 4934 mg/kg (lapin)
Cutané	LD50	> 20000 mg/kg (lapin)
Par inhalation	LC50/4 h	1600 mg/l (rat)

*Effet irritant primaire:*

Sur la peau: Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un dégraissage de la peau et, par conséquent, une irritation cutanée précoce.

A l'œil: Effet irritant.

Sensibilisation: Aucun effet sensibilisant connu.

*Indications toxicologiques complémentaires:*

L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des conditions anesthésiantes, des maux de tête, des étourdissements, etc.

#### Composant: Essences

*Toxicité aiguë:*

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Par inhalation	LC50/4 h	> 20 mg/l (rat)

*Effet irritant primaire:*

Sur la peau: Irritant pour la peau.

A l'œil: Effet irritant réversible à court terme

Sensibilisation: Aucun effet sensibilisant connu.



*Indications toxicologiques complémentaires:*

Basé sur la méthode de calcul de la Directive générale de classification de la CE pour les préparations dans sa dernière version, le produit présente les dangers suivants: Dangereux pour la santé. Irritant. L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des conditions anesthésiantes, des maux de tête, des étourdissements, etc.

Effets aigus (toxicité aiguë, effets irritants et corrosifs): Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Composant: Cyclohexane**

*Toxicité aiguë:*

Oral/par inhalation/ à l'œil/ sur la peau:

Ces informations se trouvent dans la liste des composants contenus dans la fiche de données de sécurité ci-dessous.

Sensibilisation:

Ces informations se trouvent dans la liste des composants contenus dans la fiche de données de sécurité ci-dessous.

*Effets/propriétés CMR:*

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible.

Mutagénicité: Ces informations se trouvent dans la liste des composants contenus dans la fiche de données de sécurité ci-dessous.

Tératogénicité: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction: Ces informations se trouvent dans la liste des composants contenus dans la fiche de données de sécurité ci-dessous.

*Exposition unique:*

Remarque: Peut causer somnolence et étourdissements.

*Exposition répétée:*

Remarque: La substance ou le mélange n'est pas classé dans la catégorie des expositions répétées toxiques pour les organes cibles.

*Autres propriétés toxicologiques*

Toxicité par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

*Complément d'information:*

Autres renseignements sur la toxicité: L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peut entraîner une dépression du SNC et une anesthésie.

*Toxicité aiguë:*

Oral LD50 : >5000 mg/kg (rat) (décrite conformément à la méthode 401 de l'OCDE)

Par inhalation LC50 : >32,88 mg/l (rat; 4 h; vapeur) (OCDE 403)

Sur la peau LD50 : >2000 mg/kg (lapin) (OCDE 402)

*Irritations:*

Sur la peau:

(Lapin; pas d'irritation cutanée) (OCDE 404)

Un contact prolongé avec la peau peut causer un dégraissage de la peau et des dermatites.

A l'œil:



(Lapin; pas d'irritation des yeux) (OCDE 405)

Sensibilisation:

(Cobaye; Ne provoque pas de sensibilisation cutanée) (directive 64/221 CEE, annexe V, B.6.)

*Effets/propriétés CMR:*

Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur la fertilité dans les études animales.

*Autres propriétés toxicologiques*

Toxicité à doses répétées:

NOAEL: >250 ppm (rat) (per inhalation; 90 jours)

LOAEL : > 20 mg/l(rat) (per inhalation; 4 h) (OCDE 403)

Organes cibles : Système nerveux

### **Composant: Acétone**

*Toxicité aiguë:*

Oral LD50: 5800 mg/kg bw (OCDE 401)

Sur la peau LD50 rat: > 15800 mg/kg bw

Per inhalation LC50 rat: 76 mg/L/4h

*Après inhalation:*

Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges. Pour développer chez l'homme des symptômes d'importance toxicologique évidente, il faut inhaler ou ingérer de très grandes quantités de vapeurs (p. ex. plusieurs milliers de ppm de vapeurs d'acétone).

*Après ingestion:*

Troubles gastro-intestinaux.

*Après contact avec la peau:*

Irritant. Un contact répété peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition répétée peut causer le dessèchement de la peau en raison de ses propriétés dégraissantes. Il n'y a aucune preuve d'un effet sensibilisant chez les humains.

*Contact avec les yeux :*

Irritant.

*Remarques générales*

Mutagénicité:

Mutagénicité bactérienne : non mutagène (OCDE 471).

Aberrations chromosomiques, in vitro (OCDE 473): négatif.

Mutations génétiques de cellules de mammifères, in vitro (OCDE 476): négatif.

Test de micronoyau in vivo souris / hamster (non-directive): négatif.

Cancérogénicité: Non cancérogène en cas d'exposition à long terme (souris, peau).

Toxicité pour la reproduction:

- Effet sur la fertilité : Aucune altération de la fonction reproductive dans les expériences sur les animaux.

- Dommages au développement : Aucun dommage au développement (inhalation chez le rat, la souris, OCDE 414).



Autres symptômes: Brûlures des yeux et de la peau. Fatigue, nausées, inconscience. Des dommages chroniques ne sont pas connus. Faible absorption cutanée. Exposition courte : 10000 ppm s'est avérée tolérable. Après 30 à 60 minutes, il n'y avait aucun symptôme.

## SECTION 12: Informations environnementales

### 12.1 Toxicité

#### Composant: Cyclohexane (CAS-Nr. 110-82-7)

*Toxicité aiguë:*

Poisson

LC50: 4,53 mg/l (poisson; 96 h) (OCDE 203)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

EC50: 2,4 mg/l (daphnia; 48 h) (OCDE 202)

EC50: 0,9 mg/l (daphnia; 48 h) (OCDE 202)

Algues marines

EC50: 9,317 mg/l (algues; 72 h) (Critère d'évaluation : taux de croissance; OCDE 201)

NOEC: 0,94 mg/l (algues; 72 h) (Critère d'évaluation : taux de croissance; OCDE 201)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Composant: Cyclohexane (CAS-Nr. 110-82-7)

Biodégradabilité: 77 % (durée d'exposition: 28 j)(OCDE 301 F) - Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Composant: Cyclohexane (CAS-Nr. 110-82-7)

Bioaccumulation: BCF: 167 - Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Composant: Cyclohexane (CAS-Nr. 110-82-7)

Mobilité : la contamination des eaux souterraines est possible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

#### Composant: Cyclohexane (CAS-Nr. 110-82-7)

Résultat : La substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

Résultat : La substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations écologiques : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

Éviter la pénétration dans le support.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## SECTION 13: Remarques sur l'élimination

### 13.1 Procédé de traitement de déchets

Produit:



L'élimination avec les déchets normaux n'est pas autorisée. Une élimination spéciale conforme à la législation locale est nécessaire. Ne pas jeter à l'égout. Contactez l'entreprise d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale et recyclés. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le matériel. Les contenants vides ne devraient pas être incinérés ou traités au chalumeau. Risque d'explosion.

#### Clé du catalogue européen des déchets:

Aucun numéro de code de déchet ne peut être spécifié pour ce produit conformément au catalogue européen des déchets, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet la classification. Le numéro de code de déchet doit être déterminé en consultation avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro UNO** UN1133

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : CYCLOHEXANE, Ethylacetat, Acetone  
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light),  
HARARDOUS MATERIAL, SPECIAL REGULATION 640D

RID : CYCLOHEXAN, Ethylacetat, Acetone  
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light),  
MARINE POLLUTANT

IMDG CYCLOHEXANE, Etylacetate, Acetone  
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light)

#### 14.3 Classes de danger pour le transport

ADR:	3	
(Étiquette de danger ; Code de classification:		3; F1
Numéro d'identification du danger):		33
Code de restriction en tunnels:		(D/E)
RID:	3	
(Étiquette de danger ; Code de classification:		3; F1
Numéro d'identification du danger):		33
IMDG	3	
Numéro EmS		F-E, S-D
Label:		3
Étiquette de danger:		3

#### 14.4 Groupe de conditionnement



· ADR, IMDG, RID

II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement :

Marquage selon 5.2.1.8 ADR:	Poisson et arbre
Marquage selon 5.2.1.8 RID:	Poisson et arbre
Marquage selon 5.2.1.6.3 IMDG :	Poisson et arbre
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG:	ja
Marqué d'un "P" conformément à la norme 2.10 IMDG :	nein

#### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Législation

### 15.1 Réglementation en matière de sécurité, protection de la santé et de l'environnement /législation pour la substance ou le mélange

**CPE (DE) :** Cyclohexane: CPE No. 63; CPE:2; polluant pour l'eau  
Classification selon VwVwS, annexe 2

**Ordonnance sur les accidents majeurs:** 9a (est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs)

**Teneur en VOC:** 70 -75%

**Autres provisions:** Restrictions d'emploi: Les restrictions d'emploi servant à la protection contre les substances dangereuses conformément à l'ordonnance sur la protection de la maternité et à la loi sur la protection de l'emploi des jeunes doivent être respectées.

#### Statut d'enregistrement

##### Acétate d'éthyle:

Liste légale	Enregistrement	Numéro d'enregistrement
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-726
JEX (JP)	OUI	(2)-726
ISHL (JP)	OUI	(2)-726
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	205-500-4
KECI (KR)	OUI	97-1-161



KECI (KR) OUI KE-00047  
PICCS (PH) OUI

**Cyclohexane** REACH par l'UE, annexe XVII, Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'emploi de certaines substances, préparations et objets dangereux Numéro d'enregistrement 57

**Cyclohexane:**

Liste légale	Enregistrement	Numéro d'enregistrement
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(3)-2233
JEX (JP)	OUI	(3)-2233
ISHL (JP)	OUI	(3)-2233
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	203-806-2
KECI (KR)	OUI	KE-18562
PICCS (PH)	OUI	

**Acetone:**

Liste légale	Enregistrement	Numéro d'enregistrement
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
NZ CLSC	OUI	
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	200-662-2
KECI (KR)	OUI	KE-29367
PICCS (PH)	OUI	

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte intégral des mentions de danger figurant aux sections 2 et 3.**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations.**



**Autres informations :** Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances au moment de la révision et sont destinées à décrire nos produits en ce qui concerne les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une assurance des propriétés du produit décrit, ni une information sur le produit ou une spécification du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou subit un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées sur le nouveau matériau, sauf indication contraire expresse.

**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

**Sources :** Les données sont basées sur des informations provenant de fournisseurs en amont.